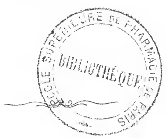


UNIVERSITÉ DE FRANCE

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
ET DISTRIBUTION DES PRIX
DE
L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE PHARMACIE
DE PARIS,

Le 14 Novembre 1888.



PARIS

IMPRIMERIE DELALAIN FRÈRES

1 ET 3, RUE DE LA SORBONNE

1888

UNIVERSITÉ DE FRANCE

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
ET DISTRIBUTION DES PRIX
DE
L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE PHARMACIE
DE PARIS,

Le 14 Novembre 1888.



PARIS
IMPRIMERIE DELALAIN FRÈRES
1 ET 3, RUE DE LA SORBONNE
—
1888

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. G. PLANCHON, Directeur, ✻, ✿ I.
A. MILNE-EDWARDS, Assesseur, Membre de l'Institut, O ✻, ✿ I.
E. MADOULÉ. Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS.

MM. A. MILNE-EDWARDS, O ✻, ✿ I. . .	Zoologie.
PLANCHON, ✻, ✿ I.	Matière médicale.
RICHE, O. ✻, ✿ I.	Chimie minérale.
JUNGFLEISCH, ✻, ✿ I	Chimie organique.
LE ROUX, ✻ ✿ I.	Physique.
BOURGOIN, ✻, ✿ I.	Pharmacie galénique.
BOUCHARDAT, ✿ I.	Hydrologie et minéralogie.
MARCHAND, ✿ I.	Cryptogamie.
PRUNIER, ✿ A.	Pharmacie chimique.
GUIGNARD, ✿ A.	Botanique.
MOISSAN, ✻, ✿ A.	Toxicologie.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ A, *agrégé.*	Chimie analytique. (*Cours complémentaire*).

Directeur honoraire : M. CHATIN, Membre de l'Institut, O ✻, ✿ I.

Professeurs honoraires. MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. O. ✻. ✿ I.
CHATIN, Membre de l'Institut, O ✻, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. BEAUREGARD, ✿ I.
CHASTAING, ✿ A.

MM. QUESNEVILLE, ✿ A.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. LEIDIÉ ✿ A. : 1re année. . . Chimie.
LEXTRAIT ✿ A. : 2e année. Chimie.
HÉRAIL : 3e année. . . . . . . Micrographie.

Bibliothécaire : M. DORVEAUX.

SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE PARIS

Le mercredi 14 novembre 1888, à 2 heures, la séance solennelle de rentrée de l'École supérieure de Pharmacie, et la distribution des prix aux lauréats du Concours de 1888 ont eu lieu dans la salle des actes, sous la présidence de M. Planchon, Directeur de l'École.

M. Combette, inspecteur de l'Académie de Paris, représentait M. le Vice-Recteur à cette cérémonie, à laquelle assistaient MM. les professeurs et agrégés en robe, le personnel administratif de l'École et le personnel auxiliaire de l'enseignement.

Dans l'hémicycle avaient pris place les lauréats, le Bureau et les membres de la Société de Pharmacie de Paris, le Bureau de la Société de Prévoyance des Pharmaciens de la Seine, les Pharmaciens de première classe membres des jurys d'examen de validation de stage.

M. le Président a ouvert la séance et prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'an dernier, en vous énumérant les améliorations apportées à l'École, nous vous laissions prévoir de nouvelles preuves de la sollicitude de l'Administration. Ces espérances se sont en partie réalisées, et nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer

que l'une des lacunes les plus regrettables de notre organisation va bientôt se trouver comblée.

Vous devinez sans doute qu'il s'agit du Laboratoire des Synthèses, où chacun de vous est appelé, à la fin de sa scolarité, à venir donner la preuve de ses connaissances et de ses aptitudes professionnelles.

Ces épreuves, qui sont le couronnement naturel de vos études, ne sont pas chose nouvelle. De tout temps elles ont été imposées aux aspirants.

Au moyen âge, aux temps où florissaient les corporations, elles conféraient la maîtrise aux apprentis qui témoignaient, par la confection du *chef-d'œuvre*, des connaissances acquises dans les années de leur noviciat.

A cette époque, apothicaires et marchands d'épices (ou épiciers) formaient une même corporation, et le *chef-d'œuvre* portait, suivant la direction que désirait prendre le candidat, soit sur la confection des cinq médicaments, soit sur des ouvrages en *cirerie* ou en *confiturerie*, etc. Mais, de bonne heure aussi, les apothicaires tinrent à se distinguer des épiciers, malgré l'importance très réelle des marchands de ces denrées rares et fort chères en ce temps, qu'on nommait *épices et aromates*, et ils s'efforcèrent de donner à leurs épreuves d'admission à la maîtrise un caractère scientifique, qui les distinguât des épreuves analogues des épiciers.

Trois examens conduisaient au degré le plus élevé, et, chose vraiment remarquable, et, je crois, tout à fait exceptionnelle, ces trois examens successifs se sont transmis toujours semblables à eux-mêmes à travers les siècles et les diverses institutions, si bien qu'ils rappellent très sensiblement ceux que vous êtes appelés à passer dans nos Écoles.

Jugez-en vous-mêmes par les articles suivants de l'ordonnance de Louis XIII en 1638, qui ne fait, à cet égard, que reproduire, en en rajeunissant quelque peu les termes, les mesures instituées par Charles VIII (1485) et par Louis XII (1508) :

IX. « Et pour le regard des aspirans apoticaires, auparavant qu'ils puissent estre obligez chez aucun maistre dudit art, il sera tenu l'amener et présenter audit bureau par-devant les gardes, pour con-

noistre s'il a étudié en grammaire, et s'il est capable d'apprendre le dit art : Et après qu'il aura parfait son temps d'apprentissage, pendant les quatre ans cy-dessus deelarez, et servy les maistres six ans, et rapporté son brevet et certificat, il sera présenté ausdits gardes apoticaires par son conducteur, pour luy estre donné jour, pour subir l'examen ; auquel assisteront tous les maistres, dont ils seront avertis par l'un des courratiers, avec les docteurs de la faculté, lecteurs en pharmacie ; et sera interrogé durant le temps et espace de trois heures par lesdits gardes, et par neuf autres maistres qui seront nommez par lesdits gardes : Et ceux qui auront esté nommez une fois pour ledit interrogatoire ne pourront estre nommez de deux ans après, afin que tous puissent avoir successivement l'honneur dudit interrogatoire.

X. « Après lequel premier examen, si ledit aspirant est trouvé capable à la pluralité des voix, il luy sera donné jour par lesdits gardes, pour subir le second examen, appelé l'acte des herbes, qui se fait en la présence des maistres et docteurs comme le précédent.

XI. « Ce fait, s'il est trouvé capable, luy sera baillé chef-d'œuvre par lesdits gardes, qui sera de cinq compositions, comme il est accoustumé ; lequel chef-d'œuvre ayant esté par luy dispensé, il fera la démonstration de toutes les drogues entrant en iceluy, auparavant que d'en faire la composition en présence desdits maistres et gardes ; et s'il se trouve quelque drogue défectueuse ou mal choisie, elle sera changée avant qu'il puisse travailler à la confection de son dit chef-d'œuvre ; lequel il dispensera, et en fera les préparations et mélanges en la présence de tous les maistres, à chacun desquels sera baillée une carte imprimée dudit chef-d'œuvre, pour connoistre si toutes choses y seront bien observées. »

La chimie a pris aujourd'hui sa large part dans le premier examen sur les principes de l'art ; l'*acte des herbes*, c'est l'examen d'histoire naturelle et de matière médicale de l'époque. Quant au *chef-d'œuvre*, il se passait exactement comme l'examen des Synthèses de nos jours. Dans une première séance, l'aspirant exposait les caractères des matières premières, en constatait la pureté, en indiquait les manipulations, et ce n'était qu'après cette première séance qu'il pouvait être admis à la confection des médicaments composés.

Les épreuves imposées par la corporation ne changent point, quand cette Compagnie, prenant un caractère plus spécial d'établissement scientifique devient, en 1777, le Collège de Pharmacie. Plus tard encore, au moment de la création de la *Société*

libre de Pharmacie de Paris et de son École annexe, et en germinal an X, lors de la constitution définitive de l'École avec des professeurs nommés par l'État, — les examens restent tout à fait analogues.

La différence la plus importante entre les deux régimes, c'est la composition du jury, constitué dans l'ancien régime par deux professeurs de la Faculté de Médecine, les quatre prévôts et neuf ou onze délégués pris parmi les maîtres — et, dans le régime de l'École, par les professeurs assistés de deux membres de la Faculté de Médecine.

Nous possédons à la Bibliothèque un recueil des Synthèses de l'ancienne époque, dont quelques-unes remontent au commencement du dix-huitième siècle, Ce sont, tout comme nos Synthèses actuelles, la reproduction pure et simple du *Codex* de l'époque. Quelques-unes étaient illustrées de belles gravures, comme on en peut voir un exemple encadré et exposé dans la Bibliothèque de l'École. C'est la Synthèse de *Chèradame*, plus tard Directeur adjoint de l'École de la Société libre de Pharmacie, avec cette légende explicative, reproduisant avec quelques développements les termes des Synthèses les plus anciennes qui nous aient été conservées ; « *Has Operationes, e Codice Parisiensi depromptas, Deo juvante, et auspice Deipara; moderatore* CAROLO-FRANCISCO CHELLÉ, *Pharmacopœo Parisiensi; et expositis simplicibus Medicamentis; et enarratis omnibus, quæ ad Historiam Naturalem et Artis theoriam pertinent, conficere conabitur* JOANNES-PETRUS RENATUS CHERADAME, *Argentomenticus, diebus Lunæ, Martis et Mercurii sequentibus ejusdem mensis* (1775)[1]. »

L'examen se passait évidemment dans la maison de la rue de l'Arbalète, qui était, depuis le temps de Nicolas Houël, la propriété de la Corporation. *In ædibus pharmaceuticis*, disent les Synthèses. La première séance se tenait sans doute dans la grande salle, où l'on exposait les matières premières : nous trouvons dans un document officiel du Collège les frais d'expo-

1. Comme point de comparaison, voici les termes qui accompagnent une Synthèse de 1720 : *Has autem compositiones, Deo favente et auspice Deipara, conficere conabitur* ANTONIUS RENATUS POULLAIN, Parisinus, *Die ultima Aprilis, et secunda Maii, ejusdem anni, hora solita,* IN ÆDIBUS PHARMACEUTICIS PARISIENSIBUS.

sition d'une pareille séance : faïence et verres en verre supportant ou contenant les matières premières. Quant aux manipulations, elles se faisaient, d'après les programmes, en présence des maîtres, pendant trois jours consécutifs. C'est au moins ce laps de temps que nous trouvons indiqué dans la légende des Synthèses qui nous ont été conservées.

A partir de 5 ventôse an X, nous sommes mieux fixés sur la place attribuée au Laboratoire des Synthèses. L'assemblée du Collège vote que la *Cuisine* de la maison de la rue de l'Arbalète sera affectée à cet usage. Ceci mérite une explication.

Les anciennes corporations formaient comme une grande famille, dont les membres étaient unis non seulement pour la défense des intérêts communs, mais aussi par la naturelle sympathie qui doit naître entre gens habitués à se trouver constamment ensemble. Les repas de corps étaient en grand honneur, et ils se donnaient régulièrement dans la grande salle de la maison. — Mais on célébrait aussi dans cette maison commune les fêtes les plus intimes de la famille : les repas de noces des apothicaires et de leurs enfants. Quand un aspirant passait à la maîtrise, il payait sa bienvenue à ceux qui l'introduisaient dans la Corporation. Ces usages durent jusqu'en 1788, époque où l'on décide que la grande salle ne pourra être accordée à qui que ce soit pour y faire *nopces et festins*, pas même aux maîtres du Collège, excepté toutefois aux membres du Corps Municipal. Mais les repas d'usage des aspirants durent encore ; des repas sont aussi prévus au Collège, aux jours où les prévôts sont appelés à rester dans la maison pour leurs fonctions d'administrateurs. Une somme déterminée est même votée pour ces circonstances ordinaires [1].

1. Art. *Repas*. Les affaires du Collège nécessitent quelquefois les prévôts à prendre des repas au Collège ; quoique les pharmaciens ne soient aucun dans le cas d'abuser de cette nécessité pour constituer le Collège en dépenses à ce sujet, il a paru plus sage d'en fixer la dépense, et elle l'a été à la somme de 210 livres par an par délibération du.... septembre 1782.

Le premier de nécessité est celui que prennent les quatre prévôts et les deux nouveaux élus pour faire l'état de la caisse.

Un autre aussi nécessaire, c'est le jour de l'assise de la capitation. Comme cette opération dure toute la journée, on ne renvoye pas les députés dîner chez eux, pour revenir après. Il y a un petit dîner honeste pour dix

Tout cela nécessitait une installation spéciale, qui s'est longtemps perpétuée. Ce n'est, en somme, qu'en 1814 que les four-

personnes, sçavoir les quatre prévôts, les deux exprévôts et trois ou quatre autres commissaires choisis au scrutin parmi les députés.

Mais nombre d'affaires appellent les prévôts au Collège le matin et l'après-midi. Alors ils dînent ensemble, et tous ces repas ne doivent pas excéder la somme de 210 livres ; le surplus est à répartir parmi les prévôts.

Le repas pour le concours *aux prix d'émulation* n'est pas compris dans cette somme; il est alloué pour la totalité des frais de concours la somme de 300 livres tant par délibération homologue que par l'état approuvé du magistrat de police que chaque prévôt comptable doit avoir soin de demander.

Le repas que donnent à leurs deppends les aspirants à la maîtrise, le jour de la reddition de l'acte pratique, doit être très frugal, pour ne pas constituer en frais l'aspirant qui a déjà assez dépensé !

Il y a une délibération en date du........ qui prescrit que ce repas soit frugal, et qu'on ne peut y admettre que le conducteur et l'aspirant, qui forment avec les quatre prévôts six personnes.

Si néanmoins un jeune maître a travaillé avec le nouveau reçu à son acte pratique, il y auroit de l'indécence à empêcher l'aspirant de l'inviter.

Le motif de ce repas est en ce qu'on ne le présentait au serment que le soir, et l'acte pratique n'étant fini qu'à une heure, on se trouve tous réunis pour aller à la police.

Mais depuis le commencement de 1787 les prévôts ont pris l'habitude de conduire l'aspirant d'abord après l'acte à la prestation de serment, et depuis ce moment, tous les récipiandaires ont été dispensés par une voye honeste de donner ces repas.

Quant aux repas d'usage parmi les prévôts, le comptable doit soigneusement garder tous les mémoires du traiteur et accessoires pour les présenter comme pièce justificative à l'appui du bordereau porté en compte.

Art. *Concours aux prix d'émulation.* — Les prévôts envoyent à tous les membres du Collège des invitations pour le concours ; mais aux députés et exprévôts et démonstrateurs ils ajoutent « et au dîner qui aura lieu au Collège pendant l'interruption du cours. » En conséquence le prévôt comptable commande un dîner pour 16 à 20 personnes (car tous n'y assistent pas), et pour l'ordinaire ce repas monte à 80 à 96 livres pour le traiteur, le dessert, biscuits, café, mais sans comprendre le vin rouge, blanc, malaga, dont on sert ordinairement aussi bien que quelque ratafiat.

. . . .

Nota. — Il est à observer que pour les frais du concours et sceence publique il n'est alloué que 300 livres, dans lesquelles doivent être comprises les 3 médailles d'argent, qui coûtent 45 livres. Voilà pourquoi le prévôt comptable doit combiner le repas du jour, avec les médailles et les frais que peut occasionner la sceence publique, tels que louage de lustres, chaises, bougies, etc. (Extrait du « *Répertoire par ordre alphabétique de tous les objets relatifs à l'administration générale du Collège de Pharmacie dressé en 1788* « (*manuscrit*).

neaux changent de destination, et que les manipulations scientifiques remplacent celles de l'art culinaire ; — mais, si le local suffisait pour les apprêts du repas, il était bien étroit et bien incommode pour les élèves appelés à y manipuler. Nous l'avons vu à l'ancienne École — et on peut encore l'y voir, dans cette espèce de demi-sous-sol, humide, mal éclairé, et devenu chaque année d'autant plus insuffisant que les candidats à ces examens devenaient plus nombreux.

Dans notre nouvelle École, qui présente la belle ordonnance de sa façade à l'air et à la lumière du Luxembourg, on s'attendrait à trouver une installation plus convenable. Vous savez ce qu'il en est. Si l'espace est plus considérable, il est encore plus profondément enfoncé en terre, incommode, presque dangereux. Ce ne peut être évidemment qu'une installation provisoire, et la nécessité s'impose, non point de perfectionner ou de modifier sur place, la chose étant impossible, mais de créer à nouveau un vrai laboratoire, où les candidats, munis des ressources nécessaires, puissent donner la mesure de leurs connaissances pratiques, de façon à ce que les juges de leurs épreuves les apprécient en toute équité, sans être troublés par l'arrière-pensée des considérations défavorables où elles ont été préparées,

C'est ce qu'a compris M. le Directeur de l'enseignement supérieur, et, sur sa proposition, M. le Ministre a mis à notre disposition les sommes nécessaires pour donner à ce laboratoire le développement qui lui convient. Dans quelque temps, les projets approuvés par le Conseil de l'École seront réalisés de manière à nous donner satisfaction complète.

Messieurs, l'examen des Synthèses n'est pas seulement la sanction définitive de vos aptitudes pharmaceutiques. Il est aussi pour vous l'introduction dans la carrière professionnelle. Aussi voudrions-nous que ces préparations, que vous nous présentez au moment de vous éloigner de l'École, fussent pour vous le type de celles que vous exécuterez dans votre pratique de chaque jour, et que vous apportiez dans la confection de ces dernières la même fidélité et les mêmes scrupules.

C'est un conseil que nous croyons devoir vous adresser au moment de votre entrée dans la vie active, vie de combats et d'ardentes compétitions. La pharmacie est attaquée de bien des

côtés : les uns la traitant avec une inqualifiable hauteur ; d'autres s'avançant sur son terrain au mépris de toutes les lois, envahisseurs éhontés contre lesquels elle a bien de la peine à se défendre.

Mais, hélas ! les pires ennemis ne sont pas ceux du dehors, ce sont ceux du dedans, qui compromettent la profession par leurs pratiques déloyales, vendant à vil prix des préparations qui n'ont rien de commun avec les vrais médicaments : marchandise frelatée, qui trompe le public, et qui, n'ayant aucune des propriétés que le médecin a le droit d'attendre du remède qu'il prescrit, peuvent compromettre gravement la santé et parfois même la vie du client.

Consultez là-dessus l'élite des pharmaciens, ceux qui sont venus aujourd'hui témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'ils prennent à vos études. Ils vous diront, comme nous, le tort considérable que fait à la bonne pharmacie cette concurrence sans scrupule. L'École, qui ne vous abandonne pas, après vous avoir ouvert la carrière, est bien décidée à protéger contre ces pratiques les pharmaciens consciencieux, qui, grâce à Dieu, forment encore la très grande majorité. Mais il y a quelque chose de bien plus efficace que toutes les poursuites de la loi, — c'est le sentiment, au cœur de chacun de vous, de la dignité professionnelle. C'est ce sentiment que nous voudrions vous inspirer pour l'honneur et les véritables intérêts de la pharmacie.

Il est une autre réflexion qui nous vient à l'esprit à propos de cet examen des Synthèses, un autre conseil que nous désirons adresser, non plus à ceux qui viennent de subir cette épreuve, mais à vous tous qui devez la subir un jour. Si cet examen est bien réellement le couronnement de vos études scolaires, ce n'est qu'à une condition. Il faut que les connaissances théoriques viennent féconder la pratique, et que vous soyez aptes, non seulement à manipuler, mais aussi et surtout à vous rendre compte, à vous donner à vous-mêmes les vraies raisons des opérations que vous exécutez. Le pharmacien n'est pas, en effet, un simple manipulateur, exécutant plus ou moins habilement une recette. A ce compte, tel garçon de laboratoire pourrait être aussi bon pharmacien que son patron. C'est bien plutôt l'homme qui connaît à fond les principes des sciences, qui sait les appli-

quer tout d'abord à la préparation des médicaments, et puis à mille circonstances de la vie pour lesquelles on a l'habitude de le consulter. Ne l'oubliez pas tandis qu'il en est temps, et que vous pouvez profiter des ressources que vous offre l'École.

Depuis quelques années, et cette année plus que jamais, nous avons constaté dans les examens, et, ce qui est plus grave, dans les concours, des défaillances qui nous attristent et nous préoccupent. Évidemment beaucoup d'entre vous pensent avoir fait suffisamment en suivant les travaux pratiques, et ils croient, très naïvement, l'enseignement théorique à peu près inutile. Rien ne saurait être plus funeste qu'une pareille idée.

Sachez-le-bien : ce sont les principes de la science qui sont la chose importante. — Ce sont eux qui sont réellement féconds; c'est d'eux que jaillit la vraie source du progrès; c'est à eux que s'allume le flambeau qui éclaire les obscurités et qui guide avec sûreté nos pas en avant. Sans la théorie, tous les efforts de la pratique ne sont que des tâtonnements, aboutissant à des résultats incertains et douteux.

Prenez donc la résolution, au seuil de l'année qui commence, de donner à la partie théorique de vos études autant et plus de soin qu'aux manipulations pratiques, et de suivre les cours qui s'ouvrent librement à vous avec autant d'assiduité et de zèle que les travaux pratiques obligatoires. C'est ainsi que vous prendrez votre revanche, et que vous relèverez le niveau des études, qui, sans cet effort, irait s'abaissant de plus en plus!

Vos maîtres comptent sur vous. — Vous ne voudrez point tromper lenr attente.

Après ce discours, que l'auditoire a fréquemment interrompu par de chaleureux applaudissements, M. le Président a donné la parole à M. Beauregard, agrégé, chargé par le Conseil de l'École de présenter le rapport général sur la tenue et les résultats des divers concours de prix.

M. Beauregard s'est exprimé en ces termes :

RAPPORT

De M. H. BEAUREGARD, professeur agrégé

SUR LES CONCOURS DES PRIX.

Messieurs,

Le Conseil de l'École a bien voulu me confier, cette fois encore, le Rapport général sur les concours. Je vais donc m'efforcer de retracer aussi clairement que possible la physionomie générale de ces opérations, qui ont clos l'année scolaire 1887-1888.

Suivant la tradition, ces concours se partageaient en trois groupes bien distincts.

Un premier groupe avait trait aux *Prix de Fondation*. (Prix Menier, Desportes, H. Buignet, Laroze, Lebeault, et Laillet. Le prix Gobley, qui est biennal, ne doit être décerné qu'en 1889).

Un second groupe avait pour but l'attribution des *Prix décernés par l'École* aux meilleurs élèves de chacune des trois années d'études que comporte l'enseignement pharmaceutique.

Enfin, un troisième groupe comprenait les concours ouverts entre ces mêmes élèves pour l'attribution des *Prix de Travaux pratiques*.

Les prix de Fondation ont été généralement peu recherchés. Il n'y a pas eu de candidat au prix Menier, et le prix Lebeault, qui déjà n'avait pas été décerné l'an dernier, faute de candidats sérieux, se trouve dans le même cas cette année, les élèves inscrits s'étant retirés à l'épreuve écrite.

Pour le prix Desportes, un seul candidat s'est présenté, M. Thizy. On a bien lieu de s'étonner de cette pénurie de concurrents, quand on remarque, d'une part, que ce prix est destiné à l'élève qui s'est le plus distingué dans les travaux de micrographie, dans les études de botanique générale, etc., et que,

d'autre part, comme nous le dirons plus loin, à la suite des concours de travaux pratiques de micrographie, deux candidats ont obtenu une médaille d'or, et qu'ils arrivent au but à trois ou quatre points seulement l'un de l'autre.

Est-ce apathie de la part des élèves? J'aime mieux croire à une modestie exagérée qui les éloigne de la lutte. Les sujets proposés n'ont cependant pas été au-dessus de la force moyenne d'un bon élève de troisième année. A l'examen écrit, la question donnée était *De la graine et de la germination;* l'épreuve pratique consistait en une reconnaissance de 60 plantes fraîches et dans l'étude histologique de la racine de pin sylvestre et de l'appareil sporangial du *Lycopodium clavatum*. M. Thizy ayant réuni 85 points sur 100, le prix Desportes lui est attribué.

Trois candidats ont concouru pour les prix Buignet. Les questions posées étaient : 1° De l'interférence des rayons lumineux; 2° Des effets chimiques produits par les courants, Compositions peu brillantes, qui forcent le jury à ne pas décerner de premier prix. M. Chassevant, qui a réuni 58 points sur 100, est désigné pour le second prix.

Deux candidats se sont fait inscrire pour le Prix Laroze, attribué, on le sait, au meilleur mémoire présenté sur l'analyse qualitative ou quantitative. Un mémoire avait été déposé sur l'acide chrysophanique et ses solutions alcalines comme réactifs. Un autre mémoire était une contribution à l'étude chimique des huiles essentielles de quelques myrtacées.

Le premier de ces mémoires n'a pas paru présenter d'applications suffisamment originales. Quant au second, il constitue un excellent travail d'analyse immédiate et conduit à des résultats très intéressants, qui démontrent l'existence de produits identiques dans des espèces végétales très différentes. En conséquence, le prix Laroze est décerné à l'auteur de ce travail, M. Voiry.

Quant au prix Laillet, qui était attribué, cette année, à la zoologie, il a donné lieu à un concours entre deux élèves seulement, un troisième candidat inscrit s'étant retiré à l'épreuve écrite. M. Lafay, ayant obtenu 56 pour 100 des points, a mérité le prix Laillet. Le sujet de composition écrite était : Les insectes vésicants et leurs métamorphoses. M. Lafay a obtenu 16 points

sur 20, et son concurrent 12 points. A l'examen oral et à l'épreuve de reconnaissance, M. Lafay a été très brillant et a mérité 18 points sur 20 dans chacune de ces parties du concours, laissant ainsi son concurrent bien loin derrière lui.

Somme toute, on le voit, les concours pour les prix de fondation, à part un ou deux, n'ont donné lieu qu'à un mouvement scientifique insignifiant. Nous sommes obligés de constater, comme l'an dernier, que l'attention des élèves et des pharmaciens ne se porte guère de ce côté. Ces derniers paraissent de plus en plus convaincus que la science ne conduit pas toujours à des résultats proportionnés aux efforts qu'elle exige.

Les concours pour les prix de l'École donnent lieu à des constatations du même ordre, dont les conséquences paraissent ici plus graves. Les concours pour les prix de fondation sont ouverts, en effet, entre candidats ordinairement hors rang, parfois même (prix Menier, Gobley, Laroze) déjà pharmaciens. Ils ont, en somme, pour but de pousser ces derniers à entreprendre des recherches scientifiques, en même temps qu'ils remplissent les devoirs ordinaires de leur profession.

Les concours pour les prix de l'École n'ont pas le même caractère. Ils sont destinés à exciter l'émulation entre les élèves, et il ne devrait y avoir aucun élève commençant une année d'études qui ne vise l'obtention d'une de ces récompenses.

Or, que voyons-nous? En première année, 12 concurrents sont inscrits, 7 participent à toutes les épreuves. C'est plus que de coutume, et il y a lieu de féliciter ces candidats. Mais, en troisième année, 3 concurrents seulement sur 5 inscrits affrontent la lutte, et en deuxième année un fait, heureusement rare dans les annales de l'École, se présente : il y a bien des candidats, et j'aime à croire, pour cette fois, qu'ils sont peu nombreux, car ces candidats sont si mal préparés que le jury prend la détermination de ne pas décerner de prix.

En première année, la composition écrite comportait :

Chimie : Composés oxygénés du carbone.

Physique : Lois de la réflexion simple.

Botanique : Du pollen et de ses fonctions.

Les épreuves pratiques étaient :

Analyse qualitative d'un mélange renfermant : iodure, chaux, acide borique, potasse.

Reconnaissance de 30 plantes fraîches.

Épreuve orale : Dissertation sur les acides phosphoriques.

Les prix sont décernés dans l'ordre suivant :

1er prix — M. Tendron, 80 p. 100.

2e — M. Charpentier 62 p. 100.

Citations — MM. Maige et Minot.

En *troisième année*, la question était :

Zoologie : Des vers nématoïdes, en insistant sur les espèces parasites de l'homme.

Pharmacie : Eau distillée de laurier-cerise.

Toxicologie : Recherche de la strychnine dans la bière.

Le premier prix est accordé à M. Lafay, 89 p. 100.

Le deuxième — — à M. Thoury, 77 5 p. 100.

Les résultats des concours pour les prix des Travaux pratiques reflètent assez exactement ceux des concours pour les prix de l'École. La 2e année s'y montre décidément fort médiocre, pour ne pas dire mauvaise, à ce point que sur 11 concurrents, une seule médaille d'argent est décernée.

La première année, au contraire, donne de nouveau l'espoir d'une bonne série d'élèves.

En première année sont décernées :

2 médailles d'or, à MM. Gaillard, 168,5 p. 100.

— Tendron, 167 —

2 — d'argent à MM. Corbeaux, 159,5 p. 100.

— — Minot, 153 p. 100.

Ont obtenu ensuite le plus grand nombre de points :

MM. Perrinmaréchal, Michel, Perrot, Tamin.

On a plaisir à constater combien les lauréats se sont suivis de près, puisqu'il n'y a qu'une différence de un point et demi entre

le premier et le second, et de 15 points entre le premier et le quatrième.

En deuxième année, 11 concurrents se sont présentés.

Une seule médaille d'argent est décernée à M. Renaux (Louis). Or, pour ce concours, voici les manipulations données :

1° Détermination de l'indice de réfraction d'un solide par la méthode de Newton.

2° Détermination de la densité d'une vapeur par la méthode de Dumas.

En troisième année enfin, 11 concurrents se sont présentés au concours des travaux pratiques de micrographie, et 11 également au concours de physique.

Pour la micrographie, 2 médailles d'or sont décernées à MM. Thizy (161 points) et Lhuillier (157,5).

2 médailles d'argent à MM. Petetot (124 points) et Lafay (123 points); — M. Maulion (117,5) est cité.

Pour les travaux pratiques de physique,

Une médaille d'or est attribuée à M. Saget.

— d'argent, à M. Guéret.

Je ne voudrais pas arrêter trop longtemps votre esprit sur le fait déplorable présenté par la deuxième année. Je crois cependant de mon devoir de faire remarquer aux élèves de cette deuxième année qu'ils ont véritablement mis bien peu de souci à récompenser leurs maîtres des leçons qu'ils en ont reçues. Et ce que je dis là, Messieurs, n'a rien de banal. Ceux d'entre vous qui travaillent et qui, par suite, approchent de plus près les maîtres de cette École, savent avec quel plaisir et quelle vive satisfaction ces maîtres suivent leurs progrès. Ils vous diront tous avec quelle sympathie ils les aident de leurs conseils et encouragent leurs efforts. Vous comprendrez alors combien ils apprécient leurs succès. Les prix décernés à la fin de l'année récompensent à la fois, croyez-moi, les maîtres et les élèves.

La séance a été terminée par la lecture du Palmarès.

M. Madoulé, secrétaire de l'École, a proclamé les noms des lauréats des prix et médailles dans l'ordre suivant :

PRIX DE L'ÉCOLE.

PREMIÈRE ANNÉE.

1er *Prix* (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. Tendron (Edmond), né à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), le 26 juillet 1867.

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Charpentier (Jean-Baptiste), né à Saint-Pourçain (Allier), le 29 juillet 1866.

Citations honorables :

MM. Maige (Pierre); Minot (Jules).

DEUXIÈME ANNÉE.

1er *Prix* (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

Non décerné.

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

Non décerné.

TROISIÈME ANNÉE.

1er *Prix* (Médaille d'or de 300 francs).

M. Lafay (Laurent), né à Saint-Julien-de-Civry (Saône-et-Loire), le 2 février 1861.

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Thoury (Albert), né à Chevrières (Oise), le 27 mai 1863.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES.

PREMIÈRE ANNÉE.

CHIMIE.

Médailles d'or.

M. Gaillard (Albert), né à Neuilly-sur-Seine (Seine), le 5 septembre 1858).

M. Tendron (Edmond), né à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), le 26 juillet 1867, déjà nommé.

Médailles d'argent.

M. Corbeaux (Albert), né à Maisons-Alfort (Seine), le 16 août 1865.

M. Minot (Jules), né à Varennes (Haute-Marne), le 23 février 1858, déjà nommé.

Citations honorables :

MM. Perrinmaréchal (Joseph); Michel (Charles); Perrot (Émile); Tamin (Jean).

DEUXIÈME ANNÉE.

PHYSIQUE.

Médaille d'argent.

M. Renaux (Louis), né à Paris, le 10 septembre 1864.

TROISIÈME ANNÉE.

MICROGRAPHIE.

Médailles d'or.

M. Thizy (Alexandre), né à Saint-Léger-de-Montbrun (Deux-Sèvres), le 1er décembre 1861.

M. Lhuillier (Martial), né à Limoges (Haute-Vienne), le 17 mars 1864.

Médailles d'argent.

M. Petetot (Claude-Henri), né à Creuzier-le-Vieux (Allier), le 15 avril 1863.

M. Lafay (Laurent), né à Saint-Julien-de-Civry (Saône-et-Loire), le 2 février 1861, déjà nommé.

Citation honorable :

M. Maulion (Antoine).

PHYSIQUE.

Médaille d'or.

M. Saget (Paul-Eugène), né à Limoges (Haute-Vienne), le 23 juin 1863.

Médaille d'argent.

M. Guéret (Octave), né à Metz (Moselle), le 20 février 1855.

PRIX DE FONDATION.

Prix Ménier (600 francs. — Médaille d'argent).

Non décerné.

Prix Desportes (700 francs).

M. Thizy (Alexandre), né à Saint-Léger-de-Montbrun (Deux-Sèvres), le 1er décembre 1861, déjà nommé.

Prix Buignet.

1er Prix (600 francs).

Non décerné.

2e Prix (400 francs).

M. Chassevant (Albert), né à Paris, le 24 mars 1866.

Prix Laroze (500 francs).

M. Voiry (Raymond), né à Tours (Indre-et-Loire), le 28 mars 1864.

PRIX LAILLET (500 francs).

M. LAFAY (Laurent), né à Saint-Julien-de-Civry (Saône-et-Loire), le 2 février 1861, déjà nommé.

PRIX LEBEAULT (500 francs).

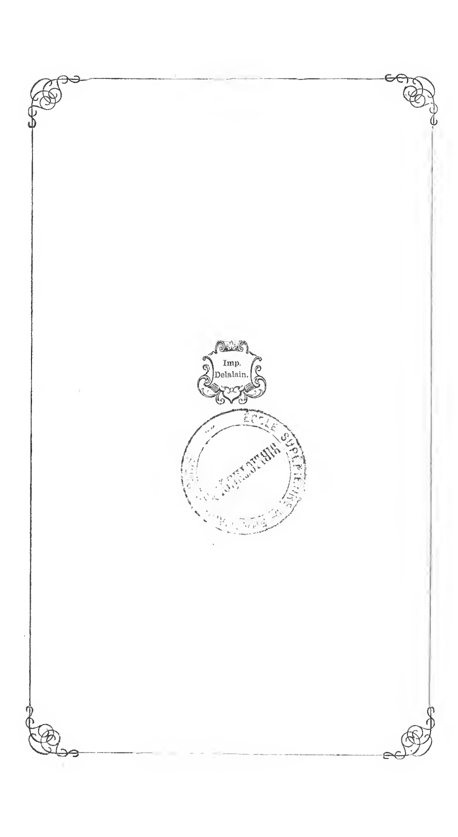
Non décerné.

PRIX GOBLEY biennal (2000 francs).

Sera décerné en 1889.



Paris. — Imprimerie DELALAIN frères, rue de la Sorbonne, 1 et 3.


Imp.
Delalain.